



INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Faire avancer la sûreté nucléaire

Publication des avis

HCTISN

GT Transparence et secret

15/10/2019

MEMBRE DE

ETSON

EUROPEAN
TECHNICAL SAFETY
ORGANISATIONS
NETWORK

Publication des avis de l'IRSN

➤ Le contexte

- Conformément aux dispositions de l'article L592-47 du Code de l'environnement, l'IRSN « publie, lorsqu'ils ne relèvent pas de la défense nationale, les avis rendus sur saisine d'une autorité publique ou de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en concertation avec l'autorité concernée ».
- **A compter de mars 2016, les avis émis sur saisine de l'ASN sont publiés bimensuellement sur le site internet de l'IRSN.** Les avis pour les autres autorités publiques font l'objet d'une publication selon les termes des concertations menées avec celles-ci.
- Compte tenu des intérêts protégés par la loi, les avis comportant des informations à caractère individuel ou susceptibles de porter atteinte à la sécurité des installations ne sont pas rendus publics.

Publication des avis de l'IRSN

➤ Le cas général

■ Les Avis de l'IRSN :

- écriture des avis de l'IRSN en intégrant leur publication,
- lors de l'expertise, échange avec l'exploitant sur l'aspect protection du secret des affaires ou sensible pour la malveillance,
- Le cas échéant, publication d'un avis avec occultation ponctuelle des informations concernées (cas exceptionnel, 1 ou 2 cas depuis 2016).

■ Les rapports d'expertise de l'IRSN en support des avis :

- les rapports d'expertise ne sont pas publiés,
- ils peuvent contenir des données pouvant relever du secret des affaires ou sensible pour la malveillance, venant en support à l'expertise de l'IRSN,
- pour certain rapport, ces données sont regroupées dans une annexe qui est classée (« diffusion restreinte » par exemple).

Publication des avis de l'IRSN

➤ Cas particulier

■ Publication du rapport de l'IRSN « Cycle du combustible nucléaire en France - Dossier « Impact Cycle 2016 »

- Définition en début d'expertise d'une grille par l'ASN relative aux données devant faire l'objet d'une attention particulière,
- Outre un avis, l'IRSN a rédigé, en vue de la réunion des GP de l'ASN, un rapport d'expertise et un rapport d'annexes (en diffusion restreinte) regroupant les informations découlant de la grille,
- En amont de la publication du rapport d'expertise (hors annexe), échange avec les industriels sur les données contenues,
- nombreuses demandes d'occultation de la part des industriels.

Publication des avis de l'IRSN

➤ Cas particulier

■ L'IRSN a décidé de conserver :

- les références des documents publics ou les données et informations, y compris les chiffres, qui y figurent
 - dossiers d'enquête publique, décret de création, décisions ASN, avis IRSN, rapports publics tels que PNGMDR, PIGD, rapport HCTISN...
- les données et informations rendues publiques par les industriels
 - rapports annuels, présentations publiques AIEA, AEN, SFEN, PPE, PNGMDR...
- les titres des tableaux et/ou figures masqués
- les travaux/études/exercices réalisés par l'IRSN
 - par exemple de l'étude des scénarios alternatifs
- les renvois dans un texte à des références, annexes, figures, tableaux ou paragraphes même si ces derniers sont occultés

■ Les occultations n'empêchent pas la compréhension de l'expertise et des positions de l'IRSN

Merci de votre attention



Faire avancer la sûreté nucléaire